

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS

1 ère CATEGORIE

3ème CATEGORIE

Monsieur le Maire

Je soussigné (e) SAUVAGE Nicolas, Vice-Président, de l'AS Etival Hand ball

Domicilié à 9 ter route de Sablé Etival-lès-Le-Mans

ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons

du samedi 1er octobre 2022

de 16 heures 00

au dimanche 2 octobre 2022

à 1 heures 00

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 20 septembre 2022

Signature



ARRETE DU MAIRE N° 2022-036

Je soussigné(e) Emmanuel FRANCO

Maire d'Etival-lès-Le-Mans

Vu la demande ci-dessus.

Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique ;

Vu

Arrête :

Monsieur SAUVAGE Nicolas, Vice-Président, de l'AS Etival Hand ball est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3 ème catégorie à la salle polyvalente

du samedi 1er octobre 2022

à 16 heures

au dimanche 2 octobre 2022

à 1 heures

à l'occasion d'un concours de belote

à charge pour lui de se conformer toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Etival-lès-Le-Mans, le 20 septembre 2022

Le Maire,

